

BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 15.9.2011 sous le
n°0915S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES



Supp. n° 3 au NICE-SNES n° 224 de décembre
2012
S3 aux S1 - Nice, le 14 février 2013

SOMMAIRE

P.1/1 Mouvement intra : un millésime qui ne
traduira pas le changement !
P.2/1 Mouvement intra académique 2013
P.3/1 Calendrier prévisionnel du mouvement
intra académique 2013
P.4/2 Hors classe
P.5/2 Congés de formation professionnelle
P.6/2 Postes adaptés

Annexe 1 : Mutations intra 2013

Infos académiques n°5

Mouvement intra : un millésime qui ne traduira pas le changement !

La rupture espérée et attendue avec les rentrées précédentes, où des suppressions massives de postes étaient devenues la seule politique du gouvernement, n'est pas encore au rendez vous. Certes, notre académie se voit octroyer 80 emplois pour le second degré mais cela ne permettra pas pour la rentrée 2013 de réelles améliorations de nos conditions de travail et des conditions d'étude de nos élèves.

Les Dotations Globales Horaires affectées aux établissements montrent que le volume d'heures supplémentaires est toujours aussi important ce qui ne permet pas de nouvelles créations de postes et, pire, pourrait entraîner des fermetures de postes dans certains établissements.

Cette situation est aggravée par l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement et de remplacement. En plus des postes bloqués pour les stagiaires « classiques », de nouveaux collègues recrutés lors d'une session exceptionnelle du concours en juin 2013, seront affectés sur des blocs de 6 h avec des missions qui pour l'heure ne sont pas encore stabilisées...

La crise de recrutement, débutée il y a 3 ans, continue de frapper le second degré : après les résultats des épreuves d'admissibilité 257 postes sont d'ores et déjà perdus aux Capes et Capet... Le SNES continue à revendiquer de véritablement pré recrutements et l'amélioration immédiate des salaires et conditions de travail, éléments indispensables pour attirer à nouveau vers nos métiers les jeunes étudiants. Un plan pluri annuel de recrutement, accompagné de création de postes, permettra la mobilité.

Dans ce contexte tendu, n'hésitez à contacter le SNES et ses élus pour des conseils, des renseignements ou toute question autour de ces problèmes de mobilité.

Richard Ghis
Secrétaire général du SNES-FSU

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2013

Vous trouverez ci-joint une affiche pour les différentes réunions et permanences organisées par le SNES-FSU.

CALENDRIER PREVISIONNEL DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2013

Le 15 mars 2013 à 8 h : ouverture SIAM – INTRA
Le 2 avril 2013 à 8 h : fermeture SIAM – INTRA
Le 8 avril 2013 à 17h : date limite de retour des dossiers handicaps et sociaux
Le 8 avril 2013 : Retour confirmations des vœux
Le 6 mai 2013 : Groupe de travail – situations de handicap type lycée – intra
Le 17 mai 2013 : Groupe de travail – situations de handicap – COPS et CPE – intra
Du 14 au 17 mai 2013 : Groupe de travail vœux et barèmes intra
Du 10 juin au 14 juin 2013 : FPMA mouvement intra

HORS-CLASSE

Ne pas oublier de nous adresser la fiche syndicale (supplément à l'US 727 ou www.nice.snes.edu rubrique *Fiches syndicales*) pour cet acte de gestion (à adresser à la section académique du SNES, 264 Bd de la Madeleine, 06000 Nice). CAPA prévue le 7 mai 2013 pour les Agrégés, le 31 mai 2013 pour les CPE, le 27 mai 2013 pour les Certifiés.

Les avis des CE et des IPR seront visibles via I-Prof pour les Certifiés à partir du 13 mai et pour les CPE à partir du 17 mai. En ce qui concerne les Agrégés, les avis seront consultables du 22 avril au 6 mai. Ne pas hésiter à nous contacter en cas de difficulté.

CONGÉS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Adressez-nous la fiche syndicale (www.nice.snes.edu rubrique *Fiches syndicales*). CAPA prévue le 15 mars 2013 pour les COP et les CPE, le 26 mars pour les Agrégés, le 22 mars pour les Certifiés.

POSTES ADAPTÉS

Dispositifs d'accompagnement des personnels confrontés à des difficultés de santé

Les collègues ont été sollicités au mois d'octobre pour faire une demande au titre du dispositif d'accompagnement. Cela concerne soit une demande d'aménagement du poste de travail soit une demande de postes adapté (ex. réadaptation).

Les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé peuvent solliciter :

- Une **affectation sur poste adapté de courte durée: PACD** (durée d'un an renouvelable dans la limite maximale de 3 ans) **ou de longue durée ou PALD** (durée de 4 ans éventuellement renouvelable).

NB : l'affectation sur un poste adapté a pour conséquence la perte de son poste.

- Un **aménagement de leur poste de travail**, qui peut se traduire par l'adaptation des horaires, l'aménagement de l'emploi du temps, l'attribution d'une salle, la mise à disposition d'une assistance humaine ou un allègement de service.

Constitution des dossiers

Les demandes **d'affectation sur poste adapté** ont été adressées au Service des affaires sociales et transversales au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Le dossier comprend, en plus des 4 pages de l'annexe 1 dûment renseignées - les certificats médicaux récents, explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de prévention ;

- le cas échéant, l'attestation RQTH.

Dans tous les cas, merci de nous adresser copie de la totalité du dossier afin que nous puissions défendre votre dossier lors de la CAPA compétente.

Les demandes **d'aménagement du poste de travail** doivent être adressées au Service des affaires sociales et transversales du Rectorat pour le 29 mars 2013. Le dossier comprend, en plus des 3 pages de l'annexe 2 : les certificats médicaux récents, explicites et détaillés mis sous pli confidentiel à l'attention du Médecin de prévention ;

- le cas échéant, l'attestation RQTH.

- le cas échéant la décision du comité médical recommandant un aménagement du poste de travail.

Important : Il est possible de solliciter en même temps une affectation sur poste adapté et un aménagement du poste de travail.

Consultation des instances compétentes

Les affectations sur postes adaptés pour la rentrée prochaine seront notifiées aux intéressés après consultation des CAPA compétentes, entre le 15 et le 26 mars 2013.

Préparation : des groupes de travail vont se tenir préalablement aux CAPA. Nous invitons les collègues à vous faire parvenir le plus rapidement possible la copie du dossier transmis au rectorat ainsi que la fiche syndicale jointe à cet envoi. L'une pour les postes adaptés l'autre pour l'aménagement du poste de travail.

N'hésitez pas à solliciter la section académique pour toute information supplémentaire.

Adressez-nous la fiche syndicale (www.nice.snes.edu rubrique *Fiches syndicales*).

Référence des textes réglementaires : Encart B.O. n°20 du 17/5/2007

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/20/default.htm>

Mutations intra 2013 ?

Le mieux, c'est d'en parler avec celles et ceux que vous avez élus !

Réunions animées par des commissaires paritaires SNES-FSU

- ➔ **GRASSE**, à partir de 17h au lycée Amiral de Grasse, le mardi 12 mars
- ➔ **CANNES**, à partir de 17h au lycée Carnot, le jeudi 14 mars
- ➔ **FRÉJUS**, à partir de 17h au collège Léotard, le jeudi 14 mars
- ➔ **DRAGUIGNAN**, à partir de 17h au local de la FSU, le vendredi 15 mars
- ➔ **TOULON**, à partir de 14h30 au local du SNES, mercredi 20 mars
- ➔ **NICE**, à partir de 14h30 au local du SNES, mercredi 20 mars et mercredi 27 mars
- ➔ **ANTIBES**, à partir de 17h au collège Bertone, mardi 26 mars

SPÉCIAL STAGIAIRES

Réunion le mercredi 13 mars à 14h30 :

- ➔ Au lycée du Parc Impérial à **NICE**
- ➔ Au lycée Rouvière à **TOULON**

Permanences

➔ Au local du **SNES** à **TOULON** :

- les lundi de 15h30 à 17h30
- les mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h
- les vendredi de 12h à 14h et de 16h à 18h

➔ Au local du **SNES** à **NICE** :

- les lundi matin de 9h à 12h30
- les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Avec le SNES

Je défends
mon droit à
mutation